

Ministère de l'électronique et des technologies de l'information

Objet : Programme d'incitation lié à la production (PLI) pour le matériel informatique

1. Contexte

- 1.1 L'électronique est présente dans tous les secteurs de l'économie et l'industrie électronique a une importance économique et stratégique transversale. Le gouvernement s'est efforcé de créer un environnement favorable à la fabrication électronique et d'offrir des incitations comparables à celles offertes dans d'autres pays pour attirer de gros investissements dans le secteur de la fabrication électronique.
- 1.2 La production nationale de matériel électronique a considérablement augmenté, passant de ₹1 90 366 crore (29 milliards USD) en 2014-15 à ₹5 33 550 crore (75,7 milliards USD) en 2019-20, avec un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 23 %. La part de l'Inde dans la fabrication électronique mondiale est passée de 1,3 % en 2012 à 3,6 % en 2019, selon les estimations de l'industrie. La demande intérieure de matériel électronique devant augmenter rapidement pour atteindre environ ₹26 00 000 crore (400 milliards d'USD) en 2025, l'Inde ne peut pas se permettre de supporter l'augmentation rapide des sorties de devises en raison de l'importation de produits électroniques.
- 1.3 Selon IDC, la taille du marché des ordinateurs portables en Inde était d'environ 75 lakh (7,5 millions) unités en 2019-20, pour une valeur de ₹33 950 crore (4,85 milliards USD). De même, la taille du marché des tablettes était d'environ 24 lakh (2,4 millions) unités, pour une valeur de ₹3 500 crore (0,5 milliard USD). Le marché des serveurs s'élevait à 2 lakh (0,2 million) unités, pour une valeur de ₹9 100 crore (1,3 milliard USD).
- 1.4 Selon IDC, le marché mondial des serveurs s'élevait à 120 lakhs (12 millions) d'unités évaluées à ₹6 44 000 crore (92 milliards de dollars) en 2019-20. Au cours de la même période, le marché indien s'est élevé à 2 lakhs (0,2 million) d'unités évaluées à ₹9 100 crore (1,3 milliard USD) en 2019-20.
- 1.5 L'impact que les ordinateurs personnels (PC) ont eu sur l'amélioration de la gouvernance, l'accès à l'éducation et la productivité est établi par diverses recherches. Alors que la consommation de contenus et de données est en train de passer rapidement aux smartphones et aux appareils mobiles, les ordinateurs personnels restent le pilier de la création de contenus. Le taux de pénétration des ordinateurs personnels (PC) en Inde, qui

est de 15 pour 1000 personnes, est nettement inférieur à celui des États-Unis (784 pour 1000 personnes) et de la Chine (41 pour 1000 personnes), et présente donc des possibilités de croissance importantes.

- 1.6 Au fil des ans, la capacité de fabrication de matériel informatique du pays a progressivement diminué et de nombreuses unités ont cessé leurs activités ou fonctionnent à faible capacité. Actuellement, la demande d'ordinateurs portables et de tablettes en Inde est largement satisfaite par des importations évaluées respectivement à 4,21 milliards et 0,41 milliard USD en 2019-20 (selon les estimations de l'ICEA-EY sur la valeur marchande des importations). La capacité de production installée inutilisée est un fruit à portée de main en ce qui concerne l'expansion rapide de la production dans le pays.
- 1.7 L'économie numérique de l'Inde est actuellement évaluée à 200 milliards USD et devrait atteindre 1 000 milliards USD d'ici 2025. En outre, l'Inde possède l'écosystème numérique qui connaît la croissance la plus rapide, avec plus de 1,2 milliard d'abonnés à la téléphonie mobile et plus de 600 millions d'utilisateurs d'internet. Selon les estimations de l'industrie, les centres de données, qui sont des éléments clés de toute économie numérique, verront leur marché passer de 1 milliard USD en 2018 à 1,5 milliard USD d'ici 2022. Une pénétration plus profonde de l'internet, une augmentation de la consommation de données, des services publics dans les nuages, des dispositifs IdO et l'impulsion donnée par le gouvernement à la localisation des données, vont entraîner un afflux d'acteurs locaux et internationaux qui vont créer des centres de données en Inde, ce qui va encore stimuler la demande de serveurs dans le pays.
- 1.8 Étant donné le peu d'aide attendue pour le secteur de la fabrication électronique susmentionné dans le cadre d'autres programmes disponibles, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme pour compenser les incapacités de fabrication par rapport aux autres grandes économies manufacturières. En outre, en tant que signataire de l'accord sur les technologies de l'information (ITA-1) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Inde a mis en place un programme de droits nuls sur 217 lignes tarifaires qui inclut notamment le matériel informatique.
- 1.9 **Des conditions de concurrence équitables avec les nouvelles opportunités :** Le secteur de la fabrication de matériel informatique est confronté à l'absence de règles du jeu équitables par rapport aux nations concurrentes. Selon les estimations de l'industrie (Source : ICEA et ELCINA), le secteur de la fabrication de matériel électronique souffre d'un déficit d'environ 8,5 % à 11 % en raison du manque d'infrastructures adéquates, de

chaîne d'approvisionnement et de logistique nationales, du coût élevé du financement, de la disponibilité insuffisante d'une énergie de qualité, des capacités de conception limitées et de l'accent mis sur la R&D par l'industrie, et des insuffisances dans le développement des compétences. Il est nécessaire de mettre en place un mécanisme permettant de compenser les incapacités de l'industrie manufacturière par rapport aux autres grandes économies manufacturières.

- 1.10 **Politique nationale en matière d'électronique (NPE 2019):** La vision de la NPE 2019 est de positionner l'Inde comme une plaque tournante mondiale pour la conception et la fabrication de systèmes électroniques (ESDM) en encourageant et en stimulant les capacités du pays à développer des composants de base, y compris des chipsets, et en créant un environnement favorable à l'industrie pour qu'elle soit compétitive au niveau mondial.
2. **Objectif :** Le programme d'incitation lié à la production (PLI) pour le matériel informatique propose une incitation financière pour stimuler la fabrication nationale et attirer de gros investissements dans la chaîne de valeur.
3. **Quantum de l'incitation:** Le programme prévoit une incitation de 4 % à 2 %/1 % sur les ventes nettes supplémentaires (par rapport à l'année de base) de biens fabriqués en Inde et couverts dans le segment cible, pour les entreprises éligibles, pendant une période de quatre (4) ans.
4. **Segment cible:** Le segment cible de la PLI comprend (i) les ordinateurs portables, (ii) les tablettes, (iii) les PC tout-en-un et (iv) les serveurs.
5. **Éligibilité:** L'aide au titre du programme est accordée aux entreprises sur la base des critères d'éligibilité fixés, pour la fabrication de biens (couverts par le segment cible) en Inde.
- 5.1 Le nombre de candidatures autorisées par candidat pour une aide au titre du programme est limité à une (1).
- 5.2 L'éligibilité est soumise à des seuils d'investissements supplémentaires et de ventes nettes supplémentaires de produits manufacturés (couverts par le segment cible). Un candidat doit satisfaire à toutes les conditions de seuil pour pouvoir bénéficier du versement de l'incitation. Les critères de seuil d'éligibilité sont détaillés à l'**Annexe A**.

5.3 L'éligibilité au titre du programme n'affecte pas l'éligibilité à tout autre programme et vice-versa.

6. **Calendrier de localisation** : Les produits manufacturés couverts dans le cadre du segment cible, dont les ventes nettes sont prises en compte pour déterminer l'éligibilité et le montant de l'incitation due au titre du programme, doivent répondre aux critères de localisation suivants:

N°	Calendrier	Sous-assemblée à localiser	Critères	Incitation applicable
1	01.04.2021	Non Applicable		4%
2	À partir du 01.04.2022	1. Assemblage du PCB	Assemblage sur le territoire national par la société requérante elle-même	3%
3	À partir du 01.04.2023	1. Assemblage du PCB	Assemblage sur le territoire national par la société requérante elle-même	2%
		2. Piles	Assemblage sur le territoire national, soit par la société requérante elle-même, soit par l'intermédiaire d'un de ses fournisseurs. <i>(Ne s'applique pas aux PC et serveurs tout-en-un)</i>	
4	À partir du 01.04.2024	1. Assemblage du PCB	Assemblage sur le territoire national par la société requérante elle-même	2%
		2. Piles	Assemblage sur le territoire national, soit par la société requérante elle-même, soit par l'intermédiaire d'un de ses fournisseurs. <i>(Ne s'applique pas aux PC et serveurs tout-en-un)</i>	
		3. Adaptateurs d'alimentation / SMPS	Assemblage sur le territoire national, soit par la société requérante elle-même, soit par l'intermédiaire d'un de ses vendeurs.	
		4. Armoires / Châssis / Enveloppes	Assemblage sur le territoire national, soit par la société requérante elle-même, soit par l'intermédiaire d'un de ses vendeurs.	

OU			
À partir du 01.04.2024	1. Assemblage du PCB	Assemblage sur le territoire national par la société requérante elle-même	1%
	2. Piles	Assemblage sur le territoire national, soit par la société requérante elle-même, soit par l'intermédiaire d'un de ses fournisseurs. <i>(Ne s'applique pas aux PC et serveurs tout-en-un)</i>	
	3. Adaptateurs d'alimentation / SMPS	Assemblage sur le territoire national, soit par la société requérante elle-même, soit par l'intermédiaire d'un de ses vendeurs.	

Une société candidate doit répondre aux critères susmentionnés pour pouvoir bénéficier du versement de l'incitation au cours de l'année considérée.

7. Durée du programme : L'aide au titre du programme est fournie pour une période de quatre (4) ans.

7.1 Le programme est ouvert aux candidatures jusqu'au 31 mars 2021, avec une période initiale qui peut être prolongée.

7.2 Le programme peut également être réouvert aux candidatures à tout moment pendant son existence, en fonction de la réponse de l'industrie.

7.3 Pour les candidatures reçues après la période de candidatures initiale, les candidats ne peuvent bénéficier d'incitations que pour le reste de la durée du programme.

8. Année de base : L'exercice financier 2019-20 est considéré comme l'année de base pour le calcul des ventes supplémentaires nettes de produits manufacturés.

9. Dépenses d'incitation

9.1 **Incitation totale :** Les dépenses annuelles et cumulées prévues au titre de l'incitation dans le cadre du programme sont les suivantes :

Exercice financier	Incitation totale
	<i>₹ Crore</i>
Year 1	720
Year 2	1 305
Year 3	1 820
Year 4	3 480
Total	7 325

Les incitations sont applicables à partir du 1er avril 2021 dans le cadre du programme

9.2 **Incitation par entreprise** : L'incitation par entreprise sera applicable sur les ventes nettes supplémentaires de produits manufacturés (couverts par le segment cible) au cours de l'année de base, dans la limite des plafonds indicatifs indiqués à l'**Annexe B**. À la fin de chaque année, tout montant d'incitation non affecté résultant d'une sous-performance par rapport au plafond annuel prescrit pour les ventes nettes supplémentaires de produits éligibles, par un ou plusieurs candidats dans une catégorie quelconque, sera attribué aux candidats éligibles restants dans cette catégorie qui ont réalisé des ventes nettes supplémentaires dépassant le plafond annuel.

10. Base de calcul

10.1 L'évaluation de l'investissement supplémentaire et des ventes nettes de produits manufacturés est basée sur les détails fournis aux départements / ministères / agences et sur les certificats du contrôleur légal des comptes.

10.2 Les directives fonctionnelles seront publiées par MeitY en consultation avec les départements / ministères concernés.

11. Agence nodale

11.1 Le système est mis en œuvre par l'intermédiaire d'une agence nodale.

11.2 Cette agence nodale agit en tant qu'agence de gestion de projet (PMA) et est chargée de fournir un soutien en matière de secrétariat, de gestion et de mise en œuvre et de s'acquitter d'autres responsabilités qui lui sont confiées par MeitY de temps à autre. La constitution

détaillée, le fonctionnement et les responsabilités de la PMA seront précisés dans les lignes directrices du programme.

11.3 Pour mener à bien les activités liées à la mise en œuvre du programme PLI, la PMA serait notamment chargée pour :

11.3.1 Réception des candidatures au titre du programme et délivrance des accusés de réception.

11.3.2 Évaluation des candidatures et vérification de l'éligibilité pour l'approbation dans le cadre du programme.

11.3.3 Examen des candidatures admissibles au versement d'une incitation dans le cadre du programme.

11.3.4 Compilation de données concernant les progrès et les performances du programme, y compris les investissements supplémentaires et les ventes nettes supplémentaires de produits manufacturés pour les entreprises relevant du programme.

12. Groupe de secrétaires habilités (EGoS)

12.1 Un groupe de secrétaires habilités (EGoS), présidé par un secrétaire du cabinet, surveillera le programme, procédera à un examen périodique des dépenses effectuées dans le cadre du programme et prendra les mesures appropriées pour s'assurer que les dépenses ne dépassent pas les montants approuvés par le cabinet.

12.2 L'EGoS procédera à un examen périodique des entreprises éligibles en ce qui concerne leurs investissements, la création d'emplois, la production et la valeur ajoutée dans le cadre du programme.

12.3 L'EGoS peut réviser les taux d'incitation, les plafonds, le(s) segment(s) cible(s) et les critères d'éligibilité selon ce qui est jugé approprié pendant la durée du régime.

13. Processus d'approbation et de décaissement des candidatures

13.1 Toute entreprise enregistrée en Inde peut présenter une requête dans le cadre de ce programme.

13.2 Une candidature initiale, complète dans tous ses aspects, devra être soumise avant la date limite à l'Agence de gestion du projet.

- 13.3 Un accusé de réception sera délivré par l'Agence de gestion du projet après l'examen initial de la candidature. L'accusé de réception ne doit pas être interprété comme une approbation dans le cadre du programme PLI.
- 13.4 Les demandes admissibles seront évaluées en permanence par l'Agence de gestion des projets et seront examinées pour approbation.
- 13.5 Les demandes jugées éligibles par l'Agence de gestion des projets dans le cadre du programme seront recommandées pour approbation au ministre responsable.
- 13.6 Les incitations prévues par le régime seront applicables du 01-04-2021.
- 13.7 Les demandes de libération des incitations, telles qu'examinées et recommandées par l'Agence de gestion du projet, seront prises en considération pour le décaissement.
- 13.8 L'incitation est accordée aux candidats éligibles qui atteignent les seuils requis et dont les demandes de déboursement sont jugées recevables.
- 13.9 La procédure détaillée d'approbation et de décaissement sera fournie dans le cadre des lignes directrices du programme.

14. Lignes directrices du programme

- 14.1 Les lignes directrices couvrant tous les aspects de la mise en œuvre du programme seront finalisées en consultation avec NITI Aayog, DPIIT et le ministère du commerce et seront publiées par le ministère de l'électronique et des technologies de l'information (MeitY) avec l'approbation du ministre responsable.
- 14.2 Toute modification des lignes directrices du régime sera effectuée avec l'approbation du ministre responsable.

Critères de seuil d'éligibilité

Catégorie	Taux d'incitation proposé	Investissement supplémentaire après le 31.03.2021	Ventes nettes supplémentaires de biens manufacturés par rapport à l'année de base
Entreprises de matériel informatique <i>(i) Ordinateurs portables (valeur de la facture de ₹30 000 et plus),</i> <i>(ii) Tablettes (valeur de la facture de ₹15 000 et plus),</i> <i>(iii) PC tout-en-un</i> <i>(iv) Serveurs</i>	Année 1: 4% Année 2: 3% Année 3: 2% Année 4: 2% / 1%	₹500 Crore sur 4 ans Minimum cumulé (₹ Crore): Année 1: ₹50 Crore Année 2: ₹150 Crore Année 3: ₹300 Crore Année 4: ₹ 500 Crore	Année 1: ₹ 1 000 Crore Année 2: ₹ 2 500 Crore Année 3: ₹5 000 Crore Année 4: ₹10 000 Crore
Entreprises nationales <i>(i) Ordinateurs portables</i> <i>(ii) Tablettes</i> <i>(iii) PC tout-en-un</i> <i>(iv) Serveurs</i>		₹ 20 Crore sur 4 ans Minimum cumulé (₹ Crore): Année 1: ₹ 4 Crore Année 2: ₹ 8 Crore Année 3: ₹14 Crore Année 4: ₹20 Crore	Année 1: ₹ 50 Crore Année 2: ₹ 100 Crore Année 3: ₹ 200 Crore Année 4: ₹ 300 Crore

*** Pour l'éligibilité, les ventes nettes supplémentaires de produits manufacturés (couverts dans le segment cible), indépendamment de la valeur de la facture, sont prises en compte.**

**** Les sociétés nationales sont définies comme celles qui sont détenues par des citoyens indiens résidents tels que définis dans la circulaire sur la politique en matière du FDI de 2017. Une société est considérée comme "détenue" par des citoyens indiens résidents si plus de 50 % de son capital est détenu en propriété effective par des citoyens indiens résidents et/ou des sociétés indiennes, qui sont en fin de compte détenues et contrôlées par des citoyens indiens résidents.**

Plafond annuel prévu pour les ventes nettes supplémentaires de produits manufacturés par entreprise pour lesquelles des mesures d'incitation sont applicables

Exercice financier	Entreprises de matériel informatique	Champions nationaux
	<i>₹ Crore</i>	
Année 1 (FY 2021-22)	3,000	300
Année 2 (FY 2022-23)	7,500	600
Année 3 (FY 2023-24)	15,000	1,600
Année 4 (FY 2024-25)	30,000	2,400
Total	55,500	4,900
